

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continués  
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres Départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne . . . . . 20 cent.	Un an..... 3 fr, 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

6 avril. — Visite à Venise du roi Humbert et de l'empereur Guillaume.

— Les grèves minières aux Etats-Unis donnent lieu à des rixes sanglantes entre la police et les grévistes.

— De nouvelles arrestations d'anarchiste ont lieu à Saint-Denis et à Saint-Ouen.

7 avril. — Une série d'accidents très graves se produit à la suite d'une collision de voitures, boulevard des Capucines, à Paris. Trois victimes.

— Retour à Paris de M. de Lanessan, gouverneur de l'Indo-Chine.

— La grève des ouvriers chapeliers de Chazelles-sur-Lyon commencée depuis quelque temps prend une tournure hostile, par suite de la reprise du travail de quelques compagnons grévistes.

8 avril. — Un discours politique est prononcé par M. Marty, ministre du commerce, dans un banquet offert à son intention par le cercle républicain de Carcassonne.

— Un drame effroyable se produit sur la ligne de ceinture à la station du boulevard Ornano, à Paris. Un homme et une femme correctement vêtus, se précipitent sur la voie au moment de l'arrivée du train. Ils sont horriblement mu-

tilés et mortellement atteints l'un et l'autre.

9 avril. — Arrestation à Paris, d'une bande de faux monnayeurs.

10 avril. — Explosion à l'usine de dynamite d'Abbon.

11 avril. — Arrestation d'un espion allemand à Menton.

— Violente explosion d'un engin dans la maison du juge de paix d'Argenteuil.

12 avril. — Découverte par la police d'un important dépôt clandestin de dynamite et de produits explosifs, à Aubervilliers.

— Un ouvrier puisatier de Saint-Aubin, près d'Elbeuf est enseveli vivant sous le sable à sept mètres de profondeur, par suite d'un éboulement.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

Dimanche dernier a eu lieu la séance de la société d'horticulture, sous la présidence de M. Thonnerieux, vice-secrétaire, assisté de MM. Boulay, trésorier et Lemarié, archiviste.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, il est demandé par plusieurs membres que le cours et la séance fixés au 3 juin pro-

chain soient remis au dimanche suivant 10 juin. La proposition mise aux voix, est acceptée.

M. le Trésorier donne communication de la situation financière de la Société.

Le chapitre des recettes se décompose ainsi :

Sommes recouvrées . . .	1789 fr. 65
Sommes à recouvrer . . .	50 » »
Total . . .	1838 » 65

Le chapitre des dépenses comprend :

Dépenses soldées . . . . .	1298 fr. 10
Dépenses à solder . . . . .	55 » »
Total . . .	1353 » 10

Soit un excédent de . . . 485 fr. 55

M. Boulay reçoit les justes félicitations de tous les membres présents, pour la bonne tenue de ses écritures et la parfaite correction de ses comptes.

Il est ensuite donnée lecture d'une lettre de la Société d'horticulture d'Argenteuil, demandant à faire l'échange de son bulletin avec celui de la Société de Dammartin. L'assemblée décide que cette demande sera envoyée à M. le Président avec prière d'y répondre.

M. Thonnaerieux après avoir donné communication d'une lettre de M. Delvert, contenant divers renseignements horticoles, lève la séance à 3 heures.

#### SAINTE-MARIE

Woinen, sujet belge âgé de 38 ans, vient de comparaître devant le tribunal correctionnel de Meaux, sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur.

Le 26 mars, après de copieuses libations dans les cabarets où il but force *cinquièmes*, Woinen, complètement étourdi, s'est affaissé sur la voie publique. Sa tenue manquait de décence.

Survint le garde-champêtre qui voulut conduire le belge au « dépôt des ivro-

gues ». Celui-ci protesta dans des termes violents. Conduit de force au poste, Woinen a été maintenu en état d'arrestation.

Un autre délit est relevé à sa charge. Il a commis une infraction à un arrêté d'expulsion qui lui avait été régulièrement signifié à la prison de Laon.

Résultat : 4 mois de prison et 5 fr. d'amende.

À l'expiration de sa peine, Woinen sera rapatrié.

#### MESNIL-AMELOT

Jeudi dernier ont eu lieu les obsèques de M. Brunet, maire du Mesnil-Amelot, décédé à Cannes, le 4 mars dernier.

Une foule considérable assistait à cette cérémonie à l'issue de laquelle M. Buffault a prononcé dans des termes pleins d'à propos et d'une parfaite exactitude, l'éloge du défunt, que la commune du Mesnil-Amelot considérait à juste titre comme un bienfaiteur.

— Les élections municipales qui ont eu lieu dimanche dernier, n'ayant pas donné de résultat, un second tour de scrutin aura lieu aujourd'hui.

Les candidats qui arrivent en tête de la liste sont MM. Waillier, Brunet fils et Piot.

Il paraît probable que ces trois noms réuniront la majorité des suffrages des électeurs du Mesnil-Amelot.

#### OISSERY

Le *Journal de Seine-et-Marne* rapporte le fait suivant : Un jeune homme de cette commune nommé Deligny Victor, dit Basin, âgé de 20 ans, né à Ognes vient d'être arrêté sous l'inculpation d'attentat à la pudeur.

Dans les premiers jours du mois d'août dernier, Deligny se rendit au

lavoir d'Oissery et emmena la jeune Carré Honorine-Isabelle âgée de 12 ans. Il la conduisit chez sa mère (la mère de la victime), et l'envoya acheter du vin et du sucre pour faire un grog. Au retour de la jeune Carré, Deligny la fit placer sur un lit et tenta de la violer.

L'acte ne se commit point cependant, et Deligny recommanda à la petite de ne rien dire à sa mère.

Le secret fut gardé jusqu'à ces jours derniers quand, nous ne savons à la suite de quelles circonstances, Honorine Carré raconta les faits.

Deligny jouit d'une mauvaise réputation ; il est paresseux, ivrogne et très mal considéré dans la commune d'Oissery.

— Léa-Augustine-Clarisse Montigny âgée de 52 ans, femme Carré, est la mère de la victime de l'attentat ci-dessus raconté. Cette femme a, dit le procès-verbal de l'enquête, des mœurs assez légères et s'enivre fréquemment.

La semaine dernière, ayant des idées noires, elle voulut paraître se suicider. A cet effet elle avait accroché une serviette après un clou pour se pendre. Sa fille Honorine Carré, voulut l'empêcher de mettre son projet à exécution, et appela au secours.

Furieuse, la mégère se dépendit et frappa son enfant avec une brutalité inouïe, les coups de pied et les coups de poing tombaient sans relâche sur le corps de la jeune Carré. Elle lui arracha une bonne poignée de cheveux, et la renversa pour la frapper plus facilement. L'enfant perdit connaissance, et, sans l'arrivée des voisines, on ne sait ce qui serait arrivé.

#### SILLY-LE-LONG

Un procès-verbal avait été dressé, le 21 janvier dernier, contre M. Var-

let, directeur de la râperie de Silly-le-Long, par M. Tourneux, garde particulier de M. de Cambacères, au Plessis-Belleville, pour avoir, prétendait-il, chassé sur les terres du Plessis. M. Varlet, ayant établi à l'aide d'un plan des plus précis, et avec le témoignage de ses compagnons de chasse, que le garde n'avait pu le voir sur les terres du Plessis, dans la position qu'il occupait, et qu'en fait, il n'avait pu commettre le délit qui lui était reproché, le Tribunal de Senlis a, dans l'audience du 12 avril, débouté le garde de ses poursuites, en condamnant M. de Cambacères en tous les dépens du procès. (*Journal de Senlis*)

#### ERMENONVILLE

M. Thienard, conseiller d'arrondissement, vient d'être élu membre du Conseil municipal d'Ermenonville.

### FAITS DIVERS

#### LES ESCROCS ESPAGNOLS

La police de Madrid, dit notre confrère de l'*Écho de la Brie*, est enfin parvenue, annonce-t-on, à mettre la main sur la bande de malfaiteurs qui écrivaient des lettres à de nombreuses personnes habitant l'étranger, lettres signalant l'existence d'un trésor caché et demandant une forte somme pour frais de voyage, avec promesse de partage du trésor. Le chef de la bande, don José Rico, vivait en grand seigneur ; donc l'industrie était prospère.

On a arrêté en même temps un ancien galérien, qui avait, lui aussi exploité ce truc et avait ramassé une petite fortune.

On sait que de nombreux habitants de notre région ont reçu des lettres de ce genre.

## UN SINGULIER MÉDECIN

Une dame Barnigault, marchande de vins demeurant 14 passage Brunoy, vient d'être victime d'une escroquerie extraordinaire. Dans la nuit du 24 mars dernier, sa fillette âgée de 3 ans, était prise d'une indisposition subite. Elle pria un ami d'aller quérir un médecin.

L'ami n'en trouva pas et finalement entra chez un marchand de vins de la rue de Charenton, ou, en prenant un verre il dit :

— C'est extraordinaire, j'ai besoin d'un médecin et je n'en puis trouver.

— Un médecin, s'écria un consommateur, mais vous tombez à merveille, je suis docteur à votre service.

Heureux, l'ami de Mme Barnigault se confondit en remerciements et partit accompagné du complaisant docteur.

Passage Brunoy, il tâta le pouls de l'enfant, lui fit tirer la langue murmura quelques mots inintelligibles, puis demanda une feuille de papier et rédigea une ordonnance.

— L'enfant n'a rien de très grave, dit-il, contentez-vous de cataplasmes pour ce soir; demain je reviendrai et j'apporterai les médicaments nécessaires pour la complète guérison.

Le lendemain il revint déclarant qu'il avait fait faire les médicaments à l'hôpital Lariboisière, où il était interne. Il revint encore les jours suivants et finit par prendre ses repas chez Mme Barnigault, à qui il emprunta fréquemment quelques louis jusqu'au 1<sup>er</sup> avril, où cette dame réclama son dû.

Le médecin lui signa un billet au 6 avril du nom Willemmin, interne à Lariboisière, puis disparut.

L'échéance arrivée, le billet fut présenté, mais on déclara, à Lariboisière, que Willemmin était inconnu.

Plainte a été portée chez M. Demarquay, commissaire de police.

## CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE

SÉANCE DU 3 AVRIL 1894

Au Conseil général de l'Oise on s'est beaucoup occupé au cours de la dernière session, des chemins de fer d'intérêt local (il serait à désirer qu'on pût en dire autant de celui de Seine-et-Marne), et notamment des lignes intéressant la région de Senlis.

On lit dans le compte-rendu des séances de l'assemblée départementale de l'Oise :

*Tramway de Survilliers, à Senlis, Pont et Verberie*

Le Conseil, sur le rapport de M. Dupuis, de Pontarmé, émet des avis favorables :

1° A l'établissement, dans l'arrondissement de Senlis, de tramways à vapeur qui seraient reliés à la gare de Survilliers (Seine-et-Oise) ;

2° A l'allocation aux futurs concessionnaires d'une subvention de 10,000 fr. pendant dix ans à partir de la mise en exploitation ;

3° Au pouvoir donné à la commission départementale de prendre les décisions urgentes que l'instruction de l'affaire réclamerait.

Un ingénieur, M. Fresnet, a demandé au département une subvention en vue de procéder à l'étude relative à l'établissement d'un réseau de tramways dans l'Oise.

La commission ne voyant pas d'inconvénient à l'examen de cette question, ces conclusions sont adoptées.

### *Ligne de Senlis à Meaux*

Plusieurs communes, Montlévy, Borest, Fontaine-les-Cornus, Ermenonville, Montagny, Le Plessis-Belleville, Lagny-le-Sec, Silly-le-Long et Brégy,

ont fait des pétitions pour demander la création d'une ligne de chemin de fer, entre Senlis et Meaux, destinée à les desservir.

Au nom de la Commission chargée de l'examen de la question, M. Hainsselin expose que les résultats à espérer de l'exploitation de cette nouvelle ligne ne serait nullement en rapport avec les frais considérables qu'exigerait son établissement.

En conséquence ses collègues et lui sont d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande.

Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

D'autre part, M. le préfet de l'Oise vient d'informer M. Frank Chauveau, sénateur, de l'important vote du Conseil général en ce qui concerne les tramways de Survilliers à Pont et Verberie, par Senlis. Ce vote est un pas décisif dans l'accomplissement de l'œuvre qui intéresse si profondément l'arrondissement.

Voici les termes de cette communication :

Beauvais, le 6 avril,

Monsieur le Sénateur.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil général, dans sa dernière session après avoir examiné le dossier relatif à l'avant projet d'établissement de tramways dans l'arrondissement de Senlis pour les relier à la gare de Survilliers, m'a donné acte de l'accomplissement des formalités d'enquête réglementaire et, conformément à mes propositions, a décidé : 1° de demander, en vertu des articles 26 et 27 de la loi du 11 juin 1880, à l'État, la concession des tramways, avec faculté de rétrocession, à MM. Flavier et Dervieu ; 2° de voter en faveur de ces tramways une subvention de 10,000 fr. pendant dix ans, sous réserve de la part de concours à obtenir de l'État, conformément à ladite loi ; 3° de donner à la Commission départementale pleins pouvoirs pour accepter les subventions communales, s'élevant à un total de 10,000 fr. pendant dix ans, pour approuver les conventions et cahier des charges définitifs, et m'autoriser

à les réaliser; enfin, pour apporter à ces actes, ainsi qu'au projet des travaux, toutes modifications qui pourraient être reconnues nécessaires ou réclamées par l'administration supérieure.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

*Le Préfet de l'Oise*

P. GRIMANELLI

## DROIT RURAL

### *La vaine pâture*

Le droit de vaine pâture, en tant qu'il appartenait à la généralité des habitants et qu'il s'appliquait en même temps à la généralité du territoire d'une commune ou d'une section de commune, a été aboli à partir du 23 juin 1891 par l'art. 2 de la loi du 9 juillet 1889.

Toutefois, dans l'année qui précédait cette date, le maintien de ce droit fondé sur une ancienne loi ou coutume, sur un usage immémorial ou un titre, pouvait être réclamé au profit de la commune, soit par délibération du conseil municipal, soit par une requête d'un ou de plusieurs ayants droit, adressée au préfet. La vaine pâture continuait alors à s'exercer jusqu'à ce que la décision fut intervenue.

L'exercice du droit de vaine pâture peut avoir lieu facultativement par troupeau séparé, ou au moyen du troupeau commun. Il ne peut avoir lieu sur les prairies artificielles, en aucun temps et en aucun cas, ni sur les terres ensemencées ou couvertes d'une production quelconque faisant l'objet d'une récolte tant que la récolte n'est pas enlevée, ni sur les terrains clos.

On considère comme clos, tout terrain entouré par une haie vive ou sèche, mur, palissade, treillage, ayant au moins 1 m. de hauteur, par un fossé de 1 m. 20 à l'ouverture et de

0 m. 50 en profondeur, par des traverses en bois ou en fils métalliques distants entre eux de 0 m. 33 au plus et de 1 m. de haut, ou par toute autre clôture continue équivalente. La réglementation de ce droit appartient aux conseils municipaux, notamment en cas d'épizootie, de dégel, en matière de cantonnement, etc..

La vaine pâture établie sur un héritage particulier et fondée sur un titre est maintenue, sauf le droit du propriétaire grevé de l'affranchir moyennant indemnité, ou par voie de cantonnement.

Le droit de parcours a été aboli par la loi du 9 juillet 1889; moyennant indemnité réglée par le conseil de Préfecture, dans le cas seulement où il a été acquis à titre onéreux.

## CÉLÉBRITÉS LOCALES

### MARTIN DE MOUSSY

Le dictionnaire de Vapereau contient sur Martin (Jean-Antoine-Victor), dit MARTIN DE MOUSSY voyageur et médecin une courte mais intéressante notice que nous aurions eu le désir de compléter; malheureusement, ce savant est décédé depuis quelques années et il ne nous a pas été possible, jusqu'à présent, d'être renseigné sur la demeure de ceux des membres de sa famille qui auraient pu nous fournir les indications qui nous font défaut et que nous ne désespérons pas de publier un jour.

Martin (Jean-Antoine-Victor) naquit à Moussy-le-Vieux, (Seine-et-Marne) le 26 juin 1818.

Après s'être fait recevoir docteur en médecine en 1835 et avoir servi comme aide major dans les hôpitaux militaires, il partit pour l'Amérique du sud en 1841 et pratiqua la médecine, d'abord à Rio Janeiro, puis à Montevideo où il établit

un observatoire. En 1843, lors de l'attaque de Rosas, il fut directeur du service médical des légions française et italienne, commandés par les capitaines Thiébaud et Garibaldi et occupa ce poste pendant les neuf ans que dura le siège de Montevideo, c'est-à-dire jusqu'à la paix de 1852. Ce fut à cette époque qu'il entreprit ses voyages dans le bassin de la Plata.

De 1855 à 1858 Martin de Moussy visita les fleuves Uruguay et Parana, traversa la république du Paraguay, visita les indiens du Chacao, les Patagons du Sud et parcourut les régions des Andes, du 33° au 22° degré de latitude sud. Ce voyage qui dura quatre années, fit pour ce savant la source de nombreuses observations sur la géographie, l'ethnographie, la géologie et la statistique de ces pays.

Martin de Moussy revint en France en 1859.

Il a publié les observations recueillies dans son voyage sous le titre: *Description géographique et statistique de la confédération argentine* (Paris, F Didot, 1860 3 vol. In 8° atlas) on a encore de lui un *essai historique sur les céréales, considération sur leur culture, leur conservation, leurs allérations, principalement sous le point de vue botanique, agricole et médical* (Paris, 1839, In 8°); différents articles insérés dans le *National*, sur la Turquie l'Egypte, l'Arabie, la Perse, etc; dans l'encyclopédie des connaissances utiles et dans le *Dictionnaire politique*.

## JULLY

(Suite)

Le 21 octobre 1400, Simon Roze écuyer, et Guillaume du Plessier, écuyer, demeurant à Jully, achetèrent deux

arpents et demi de terre, sis au « Prover de Jully. » (1)

L'année suivante, le 29 octobre 1401 Simon Roze et Jeanne, sa femme, achetèrent à Jully, la quantité de quatre arpents de terre. (1)

Le 13 juillet 1444, messire Philippe Malet, chevalier, seigneur de « Jully », reçut des religieux de Ste-Croix la somme de cinq écus d'or, pour tout ce dont ils pouvaient être tenus envers lui, tels que « disners, cens, rentes, lods, ventes, saisines et amendes, et généralement tout ce qu'ils pouvaient lui devoir en la dite terre de Jully, pour le passé et jusqu'en 1445. (1)

Le 6 février 1451, Jean, seigneur de Torcenay, Diosy et Jully, chevalier et dame Gille Malet, son épouse, donèrent une maison et quelques biens, à Jean Fournier et sa femme demeurant à Jully. (2)

Le 11 juin 1474, Jacques de Jully était au nombre des 72 hommes d'armes chargés de la défense d'Harfleur sous le commandement d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin. (3)

Le 16 avril 1493, honorable homme Michel Gilles, demeurant à Dammartin fit un accord avec les religieux de Sainte Croix, pour des terres sises à Jully. La même année, il fit, aux mêmes religieux le transport d'une rente qu'il avait à prendre sur les héritages de Pierre Fautras (4)

En 1630, Jean de Saint-Germain, seigneur de Jully, conseiller à la cour des aides, eut des démêlés très vifs avec les religieux de l'abbaye, notamment au sujet de la justice du lieu, dont ces derniers prétendaient avoir la jouissance depuis l'an 1245. Il en résulta un procès qui donna gain de cause au seigneur. (5)

Le 10 juin 1642, Paulin Simon « tabellion en la prévôté, terre et seigneurie de Jully, pour Messire Jean de Saint-Germain, seigneur de Montgrézin et dudit Jully » vendit avec Jean Maillart le jeune, vigneron à Saint-Mard, aux religieux de Sainte-Croix, « une maison sise audit Saint-Marc. » (6)

Le différend survenu entre les religieux et le seigneur se prolongea jusqu'à la mort de ce dernier, car sa veuve, dame Louise de Godefroy, fit dresser au mois de Juin 1647 un plan de délimitation des biens de la seigneurie et de ceux de l'abbaye, qui, jusque là se trouvaient, pour ainsi dire, confondus. (7) (à suivre) E. L.

(1) — Archives nat. série S. 1001 a.

(2) — — — — —

(3) — H. de Chabannes. Hist. de la maison de Chabannes. Tome 2 p. 383.

(4) — Archives nat. série S. 1001 a.

(5) — Ch. Hamel Hist. de l'abbaye et du collège de Jully p. 45.

(6) — Arch. nat. série S. 1001 a.

(7) — Arch. nat. série S. 6764.



X... , qui a pris la devise du lierre : « Où je m'attache, je meurs », vient de se pendre.

— Au moins, dit l'un de ses amis, on ne pourra pas nier qu'il soit resté jusqu'au bout fidèle à ses principes.

..

Monsieur vient de trouver dans un bouquin une vieille maxime qui dit que chaque fois qu'un coq chante, c'est qu'un mensonge se dit :

— Et — demande madame — pourquoi les coqs chantent-ils de préférence au petit jour ?

— C'est probablement parce que c'est le moment où l'on commence à imprimer les journaux.

# AVI

M. Armand Mallet prévient Messieurs les propriétaires qu'il se tient à leur disposition pour la Vérification de tous mémoires, ainsi que pour États de lieux, Compte de mitoyenneté, Conduite de travaux, Estimations, Gérance de propriétés, etc.

Écrire à l'adresse suivante :  
A. MALLET, *Architecte-Vérificateur* à Iverny (Seine-&-Marne).

## Vincent BERTHAULT et FILS

HORTICULTEURS à Saint-Mard

Lauréats de concours spéciaux à la Société Centrale d'Horticulture de France et du département de la Seine; 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> prix aux expositions de Paris et à l'exposition universelle de 1889. — Nombreuses récompenses ou médailles, or, vermeil et argent.

M. Vincent BERTHAULT, professeur d'horticulture à Saint-Mard, ex-jardinier-chef d'une grande exploitation; demande immédiatement des APPRENTIS jardiniers avec leçons spéciales, ainsi que des cultivateurs pour la culture des graines.

## 18 PIÈCES DE BON CIDRE à VENDRE

dans d'excellentes conditions

S'adresser :

chez M. Berthault-Hérivaux, 13 rue de Meaux, ou chez Mme Veuve Berthault, 26, Grande rue (Porte de Paris).

à DAMMARTIN, (S-&-M).

## TRÈS BON DUC

à VENDRE d'occasion

S'adresser chez M. Fecque-Marcellin  
à Dammartin, (S-&-M).

## LE JARDINIER PRATIQUE

Revue mensuelle de l'horticulture et de l'arboriculture.

Abonnements : 3 francs par an

On s'abonne en faisant parvenir un mandat postal à M. l'Administrateur du Jardinier pratique, 22, rue Richer, à Paris.

Imprimerie E. LEMARIE, à Dammartin

## BILLETS DE DÉCÈS

en deux heures

TRAVAUX URGENTS

Affiches — Prospectus  
Avis divers

Billets de mariages

ET DE NAISSANCES  
MENUS

## MUSÉE DES FAMILLES

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande de affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15 rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires  
Abonnements : Un an, 6 fr.; Six mois 3 fr.

Librairie E. LEMARIÉ,

## Articles de 1<sup>e</sup> Communion

Paroissiens, Chapelets

LIVRES DE PIÉTÉ

Maroquinerie, etc.

GRAND CHOIX D'IMAGES

PORTRAITS

émaillés ou satinés à chaud

(Ressemblance garantie)

10 FRANCS LA DOUZAINE  
et prime gratuite

Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié Dammartin.